



LE COMPTOIR DE LA CONSOMMATION



Etre informé - Connaître ses droits - Se défendre

Etre informé - Connaître ses droits - Se défendre

Un colis perdu ou une lettre non reçue....

Quels recours ?

En cette période de fêtes, nombreux sont les colis égarés ou les courriers non distribués, voire perdus... Vous pouvez toujours faire une réclamation auprès de La Poste sur son site internet « [service consommateurs](#) » mais il existe aussi d'autres recours :

- Contacter le dispositif [Allô Service Public](#) 3939
- Saisir la [DGCCRF](#) comme pour tout litige commercial,

Et si ces solutions à l'amiable ne fonctionnent pas ou ne vous satisfont pas, il vous restera à :

- Saisir le [médiateur du groupe La Poste](#) pour une réclamation
- Signaler le dysfonctionnement à l'[Autorité de régulation des communications électroniques et des postes](#) (ARCEP).

Service 
Consommateurs
www.laposte.fr

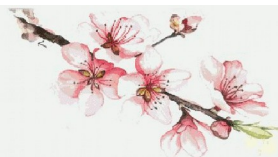
Nous contacter

service consommateurs
3631
numéro non surtaxé

@
www.laposte.fr



SERVICE CONSOMMATEURS
99999 LA POSTE



LE COMPTOIR DE LA CONSOMMATION



Etre informé - Connaître ses droits - Se défendre

Etre informé - Connaître ses droits - Se défendre